

Conditions liées à une demande d'acquisition d'un immeuble appartenant à la Ville

La Ville ne fournira aucun certificat de localisation, aucun examen de titre, ou tout autre document.

En plus de toutes autres conditions qui pourraient être déterminées par la Ville, la vente sera :

- Sans garantie légale;
- Au prix déterminé par un évaluateur agréé mandaté par la Ville; et
- Taxable.

Le demandeur devra assumer tous frais relatifs à la demande, notamment, mais sans limitation :

- Les frais d'ouverture de dossier, d'analyse et de traitement de la demande prévu au *Règlement de tarification* en vigueur au moment de votre demande;
- Les frais d'évaluateur agréé;
- Les frais d'arpenteur-géomètre, s'il y a lieu;
- Les frais des permis requis;
- Les frais de notaire, incluant les frais de servitude(s) et d'affectation hypothécaires s'il y a lieu; et
- Les frais de parc, s'il y a lieu.

Votre demande sera analysée par le Service des affaires juridiques et du greffe seulement après confirmation du paiement des frais d'ouverture de dossier, d'analyse et de traitement de la demande.

Une opération cadastrale pourrait être requise pour réunir le lot acquis avec tout autre immeuble et ainsi nécessiter des frais d'arpenteur-géomètre et de permis.

Le demandeur est responsable de faire toute vérification requise, notamment, mais sans limitation :

- L'usage ou la destination qu'il entend donner à l'immeuble; et
- L'examen des titres de propriété au registre foncier, incluant toute charge qui pourrait affecter l'immeuble, notamment, mais sans limitation : hypothèque, servitude, droit d'usage, etc.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels reçus par la Ville dans le cadre de la présente demande seront traités conformément à sa *Politique de confidentialité*, laquelle peut être consultée sur notre site Web à partir du lien suivant : <https://ville.prevast.qc.ca/ma-ville/administration/acces-aux-documents>.

Dans le cadre du traitement de votre demande, vous autorisez la Ville à communiquer vos renseignements personnels (notamment votre nom et vos coordonnées) à toute personne à être impliquée au traitement du dossier, incluant aux professionnels requis, notamment, mais sans limitation : évaluateur agréé, arpenteur-géomètre et notaire.

Signature et date de la demande

Pour être considérée valide, la présente demande doit être signée par le demandeur. En signant la présente demande, le demandeur reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions ci-dessus mentionnées.

Signature

Date



DEMANDE POUR ACOUÉRIR UN IMMEUBLE APPARTENANT À LA VILLE

Renseignement sur le requérant ou la requérante	
Nom de famille	Prénom
Nom de l'entreprise ou de l'organisme (le cas échéant)	
Adresse complète du requérant ou de la requérante	
Courriel	Téléphone

Renseignements relatifs à l'immeuble faisant l'objet de la demande
Adresse de l'immeuble visé ou localisation approximative
Numéro(s) de lot(s) de l'immeuble visé
Dimensions approximatives du terrain (Largeur & Profondeur)
Superficie approximative du terrain

Raisons pour lesquelles vous faites la présente demande	
➤	Si vous êtes propriétaire d'un immeuble adjacent à l'immeuble faisant l'objet de la demande, vous devez joindre une copie de votre certificat de localisation.
➤	Si l'immeuble visé est une partie de lot, vous devez joindre un plan, un croquis ou tout autre document pertinent illustrant le plus précisément le terrain à acquérir.